

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2025

Étaient présents : Messieurs SOLER, CHEMINADE, GENET, KARGUL, LE ROUX, MONTOLY, MOOS et PRESLE

Mesdames : CHIRON Chrystèle, DANSARD Roselyne et HENRY Béatrice.

Absent excusé :

Absent : REBUT Nicolas

Secrétaire de séance : Monsieur PRESLE

ORDRE DU JOUR

- Adoption du compte rendu du 21 juillet 2025
- Convention de mandat avec le Département du Rhône, la CCBPD et notre commune concernant l'aménagement d'un plateau surélevé, trottoirs et arrêts de cars sur la RD 70 par la CCBPD dans la traversée d'agglomération.
- Approbation du rapport annuel RPQS 2025 du SIEVA
- Renouvellement convention SPA 2026-2027
- Avenants au marché : Construction d'une MAM
- Modification du tableau des effectifs
- Questions et informations diverses

1 – ADOPTION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu du 21 juillet est adopté à l'unanimité.

2 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORESS, LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE MARCY concernant l'aménagement d'un plateau surélevé, trottoirs et arrêts de car sur la RD 70.

Monsieur le Maire rappelle que la CCBPD envisage de réaliser des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé, trottoirs et arrêts de car sur la RD 70 dans la traversée de Marcy.

La CCBPD assure l'intégralité du financement des travaux évalués à 165 417 € HT soit 198 500 € TTC:

- Un plateau surélevé
- Des trottoirs
- Des arrêts de car
- La signalisation verticale et horizontale correspondante
- La création d'espaces verts
- Le renouvellement de la couche de roulement, recherche d'amiante comprise, sur la RD 70 à Marcy.

Considérant l'état de la couche de roulement de chaussée que le Département aurait eu à refaire, sa prise en charge, pour un montant forfaitaire de 8 631 €, incluant la recherche d'amiante, sera remboursée à la CCBPD par le Département.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de mandat proposée par le Département. Cette convention est jointe en annexe. La CCBPD réalisera et financera ces travaux

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE L'AUTORISER à signer la convention de mandat.

2 – APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL RPQS 2025 DU SIEVA

Le rapport n'ayant pas été transmis dans les temps, le conseil municipal décide à l'unanimité de reporter cette délibération au prochain conseil afin de pouvoir prendre connaissance du dossier.

4 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE FOURRIERE A LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX – 2026-2027

Monsieur le maire rappelle que la commune ne dispose pas de fourrière et qu'elle confie à la société protectrice des animaux (SPA) le soin d'accueillir et de garder les chiens et les chats trouvés sur le domaine public du territoire communal.

Il demande le renouvellement de la convention avec la SPA de Lyon et du Sud-Est pour l'année 2026-2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Renouvelle la convention de fourrière avec la SPA de Lyon et du Sud-Est.
- Partenariat de stérilisation (au cas par cas) et de maltraitance animale (sans surcoût)
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de ladite convention de fourrière pour l'an 2026-2027
- Inscrit la somme de 812.70 € au budget primitif 2026 (0.90 € x 903 habitants)

5 – AVENANTS AU MARCHE : CONSTRUCTION D'UNE MAM

Par délibération 2024-35 du 19 décembre 2024, le conseil municipal a retenu La Société JF2E pour les travaux d'Electricité courant faible, constituant le lot T02, des travaux de construction d'une MAM, pour un montant de 25 700 € HT et l'entreprise SRTP pour les travaux de Terrassement VRD et espaces verts, constituant le lot 1, des travaux de construction d'une MAM, pour un montant de 50 557.29 € HT.

Avenant n°1 - Lot 1 – Terrassement-Voirie Réseaux Divers- Espace Vert : Entreprise SRTP :

Monsieur le Maire explique que les travaux étant terminés, mais la configuration du terrain a nécessité la fourniture et la pose d'un poste de relevage pour 13 400 €. A l'inverse certains postes n'ont pas été réalisés comme le percement d'un mur et donc moins de plymouth et de fourreau pour – 1 276 € le montant du marché initial doit être corrigé par un avenant n° 1.

Le montant total de ces travaux représente **une plus-value d'un montant HT de 12 124 €**. Il est donc proposé au conseil, l'établissement d'un avenant du même montant.

Avenant n°1 - Lot T02 – Electricité- Courant faible : Société JF2E :

Monsieur le Maire explique que les travaux étant terminés, mais la configuration du terrain a nécessité la fourniture et la pose d'un poste de relevage dont l'alimentation revient à 1 400 €, le montant du marché initial doit être corrigé par un avenant n° 1.

Le montant total de ces travaux représente **une plus-value d'un montant HT de 1 400 €**. Il est donc proposé au conseil, l'établissement d'un avenant du même montant.

Il demande l'adoption de ces 2 avenants sur le marché de la construction d'une MAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte l'avenant n° 1 du lot 1 correspondant à une plus-value d'un montant HT de 12 124 €.
- Accepte l'avenant n° 1 du lot T02 correspondant à une plus-value d'un montant HT de 1 400 €.

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : NOMINATION DE LA FONCTION de Secrétaire Générale de Mairie

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 34 ;

Vu la loi du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie dans les communes de moins de 3 500 habitants, a été publiée au JO du 31 décembre 2023,

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 26 juin 2023,

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;
Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Considérant la nécessité de créer un emploi de rédacteur en raison de l'application du dispositif de revalorisation du poste de secrétaire de Mairie de commune de moins de 3 500 habitants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la création de 1 emploi permanent de rédacteur à temps complet.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2025

Fonction : Secrétaire Générale de Mairie

Filière : administrative,

Cadre d'emploi : Rédacteur.

Grade : Rédacteur.

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er septembre 2025 :

- Emploi : Rédacteur à temps complet : vacant

- Emploi : adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet : pourvu 1

La délibération 2024-05 du 26 février 2024 portant sur la modification du tableau des effectifs est retirée.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2025-32
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

A compter du 22 septembre 2025, le tableau des emplois permanents de la collectivité est modifié comme suit :

Service	Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
Administratif	Administrative	Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	35	0	1	0
Administratif	Administrative	Rédacteur	Secrétaire générale de mairie	35	0	0	1
Technique	Technique	Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	Entretien Voirie Bâtiment	35	0	1	0
Scolaire	Technique	Adjoint Technique	Restauration scolaire-entretien bâtiments	35	0	1	0
Scolaire	Technique	Adjoint Technique	Assistance à l'enseignant école maternelle et entretien locaux	35	0	1	0
Scolaire	Technique	Adjoint Technique principal 2ème classe	Assistance à l'enseignant école maternelle, périscolaire et entretien locaux	TNC	0	1	0
Scolaire	Technique	Adjoint Technique principal 2ème classe	Renfort du personnel en place sur tous les postes	TNC	0	1	0

Questions diverses

Informations diverses

Gérontologie : Romain Presle informe que les Ateliers Remues Méninges débutent le jeudi 2 octobre pour 5 séances, il y a une douzaine de personnes inscrites. Un intervenant musical pourrait également être proposé.

Le 4 décembre au cinéma de Chazay il sera diffusé un film sur les aidants « Paroles d'Aidants ». Ce film a été tourné avec des aidants de notre secteur.

Conscrits : Concernant la décoration, le projet de Romain Presle avance, il doit maintenant repérer des endroits pour les accrocher et demander l'accord des propriétaires concernés.

Cinéma en plein air : Malgré les difficultés liées au temps et le changement de date, une cinquantaine de personnes étaient présentes.

Révision du PLU : mardi 23 septembre rencontre avec Monsieur Giroudon, commissaire enquêteur pour l'organisation de l'enquête public.

IEN : La nouvelle Inspectrice de l'éducation Nationale du canton de Anse vient se présenter auprès de Messieurs SOLET et GENET ce mardi 23 septembre matin en mairie.

Local technique : le permis de construire va bientôt être instruit, il faut donc prévoir de renouveler Klekoon la plateforme pour le marché public.

MAM : Le conseil municipal décide d'organiser une inauguration de la nouvelle MAM.

Enfouissement des lignes : Jacques MONTOLY informe que le chantier commence à partir du 22 septembre, route de Frontenas Demander à Monsieur Guerrigues du Syder un constat d'huissier un constat pour le bitume.

Il informe également que l'extinction de l'éclairage de la Tour Chappe est en cours et il va relancer pour la pose des décorations de Noël.

Distribution des composteurs : Elle se fera le samedi 27 septembre sur la place de l'église. Il y en a 179 à distribuer. Les barnums seront livrés le vendredi matin.

Haies vers le city : Jean-Michel MOOS a demandé un devis pour l'arrachage de certaines variétés, certains arbres étaient en souffrance (arrachage de souches).

Chauves souris : Jean-Michel MOOS travaille avec l'association Demain Ici et Maintenant qui va fournir à la commune des gites à chauves-souris, des anti-moustiques naturels.

Dates à venir : 27 septembre distribution des composteurs
28 septembre vente andouillettes classe en 9
4 et 5 octobre exposition peinture Mr MOYNE

Séance ouverte à 20h00 et levée à 22h00.

Philippe SOLER, Maire.

